Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 132 (1987)
Heft: 12

Artikel: La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du No 12/1947
Autor: Vallière, P. de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344814

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

Au sommaire du N° 12/1947

— *Troupes légères (suite), capitaine EMG P.-F. Denéréaz*
— *Variations sur le thème de la Normandie, lt-colonel D. Nicolas*
— *Une offensive pacifiste contre la défense nationale (fin), major P. de Vallière*
— *Bulletin bibliographique*

Texte choisi

A partir de 1935, tous les efforts de la diplomatie se montrèrent impuissants à arrêter la marche à la catastrophe. La guerre paraissait inévitable.

Le 15 mars 1935, *Hitler rétablissait le service obligatoire en Allemagne*, coup direct porté au traité de Versailles par la suppression d'une de ses clauses essentielles. La Reichswehr de 102 000 hommes imposée aux vaincus de 1918, devenait le cadre de l'armée nationale restaurée.

Le 24 février, le peuple suisse acceptait une nouvelle loi militaire qui comportait une prolongation sensible de la durée du service et des modifications importantes de la structure de l'armée. Cette réforme de l'instruction avait été soumise au referendum. Dès la fin de l'été 1934, la section suisse de l'Internationale communiste *(Komintern)* s'était occupée des moyens de propagande les plus efficaces pour démoraliser l'armée. Le 10 septembre, eut lieu à Moscou une séance du «Praesidium» du *Komintern*, au cours de laquelle le camarade Janson, instructeur responsable de la direction suisse du parti communiste, fit un exposé du travail de sape à exécuter. Il s'agissait d'abord de faire sombrer, à tout prix, le projet du Département militaire fédéral voté par les Chambres. La presse du parti était chargée d'engager une campagne particulièrement violente, afin de discréditer les institutions militaires. En même temps, sur le plan politique, une campagne défaitiste intense devait se poursuivre sans répit.

Pour mener cette action, un bureau de trois personnes fut désigné: Robert Müller, conseiller national, homme de confiance de Moscou, l'agitateur Humbert-Droz, professeur des «cours marxistes» de la Maison du Peuple, de Lausanne, et, à titre d'instructeur surveillant, l'Allemand Wilhelm Pieck. L'une des tâches les plus importantes était de lancer des attaques personnelles contre le conseiller fédéral Minger, chef du D.M.F., dont il fallait coûte que coûte ruiner la popularité aux yeux du peuple suisse.

Janson fit remarquer au *Komintern* que le travail ne pouvait avoir des chances de succès qu'à condition

d'entraîner les socialistes dans le mouvement. Sur ce point-là, les communistes se firent des illusions. La jeunesse communiste reçut la mission de renforcer les cellules déjà existantes dans l'armée suisse. Une somme de 100 000 fr. devait s'ajouter aux contributions des membres du parti. Dans cette même séance, le *Komintern* décida de développer l'action révolutionnaire au sein de la jeunesse suisse et dans l'armée. Un comité formé de Wilhelm Pieck, Fritz Heckert et Fritz Platten fut chargé de cette tâche. Platten, allemand naturalisé, rentré de Russie où il occupait un poste important, ancien conseiller national, avait accompli une sinistre besogne dans les sombres journées de novembre 1918, au comité d'Olten.

La section suisse du *Komintern* étudia, en outre, la technique du parti en Suisse, d'après les instructions laissées par Lénine. Le centre de la conspiration était à Bâle, avec sous-centre à Genève. Des responsables de la bonne marche du travail, chargés de la diffusion des tracts avaient été désignés.

Le sabotage de la loi militaire fit l'objet d'une nouvelle séance du *Komintern*, au début de février 1935. La constitution d'un front unique socialo-communiste était jugée indispensable à la création d'une Suisse soviétique. La réalisation de ce but avoué se heurta toujours à la résistance passive des socialistes. Le principal agent du *Komintern* était l'agitateur bien connu Karl Radek-Sobelsohn, désigné en 1918, par Lénine, comme futur dictateur de la Suisse, homme de confiance de Staline, un des délégués soviétiques à la Société des Nations, à la Conférence du désarmement, à celle des réparations à Lausanne. Une fois la Suisse aux mains des Soviets, l'emprise communiste devait s'étendre facilement à l'Allemagne, à la France et à l'Italie. Pour les frais de la campagne contre la loi de défense nationale, un subside de 200 000 fr. était prévu, à verser par la centrale communiste de Paris. A cet effet, un émissaire du nom de «Palmers» fut envoyé en Suisse et séjourna à Bâle, à Zurich, à Lausanne et Genève. Il possédait un faux passeport anglais au nom de «Robert Smith». Il fut arrêté plus tard en Tchécoslovaquie pour répondre de son activité révolutionnaire.

L'acceptation de la loi militaire fut la réponse du peuple suisse aux projets du *Komintern* qui, forcé de changer de tactique, poursuivit son offensive par d'autres moyens. Il employa les ressources occultes et le service d'information que la puissante organisation de propagande de l'U.R.S.S. mettait à sa disposition.

L'appel au peuple suisse lancé par le conseiller fédéral Pilet-Golaz, la veille du vote populaire, avait été entendu: «Le sort du pays est en jeu, de ce pays que l'armée a construit pierre à pierre, roc à roc, au travers des siècles et sur lequel elle n'a cessé d'étendre sa garde vigilante. Aux heures noires, elle est restée vaillante: c'est elle qui nous a

protégés. Pour accomplir sa mission, pour barrer la route à l'envahisseur, pour tenir à distance la guerre hideuse, elle doit être prête. Aujourd'hui plus que jamais! L'orage qui menace et qui gronde peut éclater soudain. Nous laisserions-nous surprendre? Ce serait un suicide, ce serait une honte.»

Les révélations d'une partie de la presse attirèrent l'attention sur le danger de la présence permanente d'agents soviétiques attachés à la Société des Nations. Le fameux discours de M. Motta contre leur admission avait été dicté par la conscience scrupuleuse d'un chrétien et d'un véritable pacifiste qui voyait se creuser un fossé infranchissable entre les principes du bolchévisme, la tradition suisse et l'idéal qu'il croyait être celui de la S. d. N. (...)

Major P. de Vallière

Communiqué

Patrouille des glaciers 1988

Organisée par la div mont 10, ouverte à des patrouilles masculines, féminines ou mixtes, militaires et civiles, cette course prestigieuse se déroulera à nouveau les 29 et 30 avril 1988 (jour de réserve 1er mai).

Rappelons que cette épreuve se dispute par cordées de 3 et comprend 2 catégories:

- Pour la catégorie A, de Zermatt, il s'agit de rallier Verbier en 1 seule étape.
- Pour la catégorie B, le départ est donné à Arolla et la course s'effectue donc sur le tronçon Arolla-Verbier.

Le parcours emprunte l'un des itinéraires de la fameuse «haute-route» valaisanne, caractérisé par une altitude moyenne élevée (point culminant 3650 m) et une très grande dénivellation: plus de 4000 m de montée et autant de descente.

Cette épreuve hors du commun est évidemment réservée à des personnes qui ont une réelle expérience de la montagne et qui sont bien entraînées.

Les «règlements de course» peuvent d'ores et déjà obtenus auprès du:

Cdmt div mont 10
1890 **Saint-Maurice**
Tél.: 025 65 92 62

Les bulletins d'inscription seront disponibles à la même adresse dès le 11 janvier 1988.

Délai d'inscription: **29 février 1988.**